

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 24 mars 2025 à 20 heures 00 Salle du Conseil Municipal - 2 rue du Docteur Roux

ORDRE DU JOUR:

PV du 10/02/2025 soumis à l'approbation

Délibérations:

- 1. Approbation du compte de gestion 2024 : Ville
- 2. Approbation du compte administratif 2024 : Ville
- 3. Vote des taux des taxes directes locales 2025
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2024 : Ville
- 5. Vote du budget primitif 2025 : ville
- 6. Attribution d'une subvention aux Caisses des Ecoles 2025
- 7. Versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025
- 8. Redevance d'occupation du domaine public routier "ORANGE" année 2025
- 9. Demande de subvention au Département de Seine-et-Marne dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de Montry
- 10. Contrat de partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour la Vérification Sélective des Locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales
- 11. Mise en place de ruches sur des terrains communaux avec contrepartie d'actions pédagogiques dans les écoles et centres de loisirs

Fait à Montry, le 7 mars 2025

Le Maire.

Françoise SCHMN